
MINISTERE DE L'ECONOMIE,
DES FINANCES ET DE LA
PROSPECTIVE

MINISTERE DU DEVELOPPEMENT
INDUSTRIEL, DU COMMERCE, DE
L'ARTISANAT ET DES PETITES ET
MOYENNES ENTREPRISES

023/0901
ARRETE INTERMINISTERIEL
N°2023____/MEMC/MEFP/MDICAPME
portant établissement de la liste des biens et
services fournis aux sociétés minières

*Nura CF n° 01718 du
28/12/2023*

LE MINISTRE DE L'ENERGIE, DES MINES ET DES CARRIERES,
LE MINISTRE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DE LA
PROSPECTIVE,

LE MINISTRE DU DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL, DU COMMERCE, DE
L'ARTISANAT ET DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES

- Vu la Constitution ;
- Vu la Charte de la Transition du 14 octobre 2022 ;
- Vu le décret n°2022-0924/PRES-TRANS du 21 octobre 2022 portant nomination du Premier Ministre et son rectificatif le décret n°2023-0017/PRES-TRANS du 12 janvier 2023 ;
- Vu le décret n°2023-1738/PRES-TRANS/PM du 17 décembre 2023 portant remaniement du Gouvernement ;
- Vu le décret n°2022-0996/PRES-TRANS/PM du 02 décembre 2022 portant attributions des membres du Gouvernement ;
- Vu la loi n°036-2015/CNT du 26 juin 2015 portant Code minier du Burkina Faso et son modificatif la loi n°012-2023/ALT du 25 juillet 2023 ;
- Vu le décret n°2021-1142/PRES/PM/MINEFID/MEMC/MICA du 11 novembre 2021 portant fixation des conditions de la fourniture locale dans le secteur minier ;
- Vu le Décret n°2023-0255/PRES-TRANS/PM/MEMC du 21 mars 2023, portant organisation du Ministère de l'Energie, des Mines et des Carrières ;

ARRETEMENT :

Article 1 : En application des dispositions de l'article 8 du décret n°2021-1142/PRES/PM/MINEFID/MEMC/MICA du 11 novembre 2021 portant fixation des conditions de la fourniture locale dans le secteur minier, le présent arrêté établit la liste révisée des biens et services fournis aux sociétés minières.

Article 2 : Pour tout contrat de prestation de service et/ou de fourniture de biens, les entreprises minières et leurs sous-traitants sont tenus de respecter les proportions minima consignées dans le tableau au profit des personnes physiques et morales burkinabè :

N°	Libellé	Taux (%) minimum à concéder aux burkinabè			
		Exploration	Développement /Construction	Exploitation /Production	Réhabilitation /Fermeture
SERVICES					
01	Levés géophysiques au sol	50	-	50	-
02	Levés topographiques	50	50	50	50
03	Levés cartographiques	50	-	50	-
04	Levés géochimiques	50	-	50	-
05	Sondage minier DD	40	-	-	-
06	Sondage minier RC	40	-	-	-
07	Sondage minier RAB/AIRCORE	50	-	-	-
08	Sondage minier tarière	50	-	50	-
09	Forage de contrôle de teneur (Grade control)	-	20	20	-
10	Forage dynamitage (Grade control)	-	20	20	-
11	Entretien de pistes	100	100	100	100
12	Soudure	-	80	90	-
13	Excavation et chargement du minerai à ciel ouvert (hors ingénierie)	-	100	100	-
14	Excavation et chargement du minerai en sous-terrain	-	10	10	-

N°	Libellé	Taux (%) minimum à concéder aux burkinabè			
		Exploration	Développement /Construction	Exploitation /Production	Réhabilitation /Fermeture
15	Transport terrestre de minerai	-	100	100	-
16	Transport de concentré ou de grenu	-	100	100	-
17	Visites médicales au Burkina Faso	100	100	100	100
18	Forage hydraulique	100	100	100	100
19	Analyse des échantillons d'Au Type Fire Assay	50	50	50	50
20	Analyse des échantillons multi-éléments	30	30	30	30
21	Conception de bâtiments, retenues d'eau, ouvrages d'affranchissement, pistes et routes	100	100	100	100
22	Construction de bâtiments, retenues d'eau, ouvrages d'affranchissement, pistes et routes	100	100	100	100
23	Construction de parc à résidus (travaux de terrassement)		100	100	
24	Evaluation environnementale	100	90	90	90
25	Etudes socio-économiques	90	90	90	90
26	Assistance juridique, fiscale et comptable	90	90	90	90
27	Maintenance de parcs informatiques	100	100	100	100
28	Câblage ou extension du réseau informatique	80	80	80	80
29	Conception, correction ou évolution de progiciel/logiciel	80	80	80	80
30	Audit, diagnostic du système d'information	60	60	60	60

N°	Libellé	Taux (%) minimum à concéder aux burkinabè			
		Exploration	Développement /Construction	Exploitation /Production	Réhabilitation /Fermeture
31	Sécurisation du système d'information	50	50	50	50
32	Réalisation du schéma Directeur Informatique	50	50	50	50
33	Elaboration des politiques de sécurité des systèmes d'information	50	50	50	50
34	Elaboration et mise en œuvre du plan de reprise des activités et du plan de continuité des activités (systèmes d'information)	50	50	50	50
35	Inspection et certification des équipements de levage et de manutention	-	60	60	60
36	Location d'engins miniers pour l'exploitation à ciel ouvert	-	95	95	95
37	Location d'engins miniers pour l'exploitation souterraine	-	10	10	10
38	Réalisation des cartographies des risques de sécurité d'information	50	50	50	50
39	Transport terrestre du personnel sur le territoire national	100	100	100	100
40	Restauration et nettoyage sur site	100	100	100	100
41	Sécurité	100	80	80	80
42	Fret	70	15	30	50
43	Transit	70	15	30	50
44	Fusion et installation de tube PEHD	-	80	80	-

N°	Libellé	Taux (%) minimum à concéder aux burkinabè			
		Exploration	Développement /Construction	Exploitation /Production	Réhabilitation /Fermeture
45	Logistique (transport commande locale)	100	100	100	100
46	Mécanique industrielle (Usine)	-	50	50	50
47	Maintenance de revêtements et protection anti-usure	-	-	10	-
48	Maintenance des centrales électriques	-	-	100	-
49	Mécanique d'engins mobiles légers	100	100	100	100
50	Mécanique d'engins lourds	-	50	50	50
51	Mécanique de précision et d'usinage (moteur, cylindre,...)	-	50	50	-
52	Projection thermique	40	40	40	40
53	Assurances et Réassurances	40	40	45	40
54	Ressources Humaines : Formation et développement organisationnel	50	40	60	40
BIENS					
01	Carburant	30	30	30	30
02	Lubrifiant	-	10	10	-
03	Ciments et matériaux de construction (Hors ciments spéciaux)	-	100	100	100
04	Fourniture de tuyaux PEHD	-	10	-	-
05	Véhicules légers	-	50	80	-
06	Matériels et accessoires de soudage	-	20	80	-
07	Matériels ou équipements électriques industriels	-	10	25	-

N°	Libellé	Taux (%) minimum à concéder aux burkinabè				
		Exploration	Développement /Construction	Exploitation /Production	Réhabilitation /Fermeture	
08	Consommables électriques	-	50	100	-	
09	Matériels et consommables informatiques	-	10	50		
10	Equipement de protection individuelle courants (casques, gants, lunettes, bottes, chaussures, combinaison etc...)	80	80	80	80	
11	Pièces de rechanges « véhicules légers »	100	100	100	100	
12	Pièces de rechanges « engins lourds »	20	20	20	20	
13	Pièces de rechanges « équipements fixes »	20	20	20	20	
14	Pneumatique « véhicules légers »	100	100	100	100	
15	Pneumatique « engins lourds »	20	20	20	20	
16	Matériel de bureau	100	100	100	100	
17	Produits alimentaires	100	100	100	100	
18	Equipements de production d'énergie	Thermique	30	-	30	30
		Solaire	80	-	80	80
19	Cyanure	-	20	20	-	
20	Chaux	-	50	50	-	
21	Autres produits chimiques entrant dans le traitement de minerais (Charbon actif, Nitrate de sodium, Floculant, Acide chlorhydrique, Anti-Tartre, Soude cuatique, ...)	-	50	50	-	
22	Boulets		-	20	-	
23	Substances explosives		-	10	-	

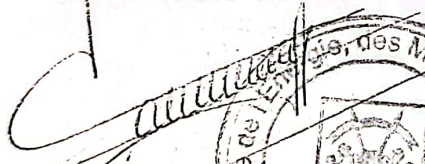
N°	Libelle	Taux (%) minimum à concéder aux burkinabés			
		Exploration	Développement / Construction	Exploitation / Production	Réhabilitation / Fermeture
24	Equipement de mécanique de précision et accessoires	-	10	20	-

Article 3 : Le présent arrêté qui prend effet pour compter du 1^{er} janvier 2024 abroge toutes dispositions antérieures contraires notamment l'arrêté interministériel n°2021-372/MTEMC/MEFP/MDICAPME du 30 décembre 2021 portant établissement de la liste des biens et services fournis aux sociétés minières.

Article 4 : Le Secrétaire Général du Ministère de l'énergie, des mines et des carrières, le Secrétaire Général du Ministère de l'économie, des finances et de la prospective et le Secrétaire Général du Ministère de l'industrie, du commerce, de l'artisanat et des petites et moyennes entreprises sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié où besoin sera.

Ouagadougou, le 29 DEC 2023

Le Ministre de l'Energie, des
Mines et des Carrières


Yacouba Zabré GOUBA
Chevalier de l'Ordre du Mérite
de l'Economie et des Finances
MINISTRE * ENERGIE * MINES * CARRIERES

Le Ministre de l'Economie, des Finances
et de la Prospective


Aboubakar NACANABO
Officier de l'Ordre de l'Etalon
* Burkina Faso * MINISTRE
* ECONOMIE * FINANCES * PROSPECTIVE

Le Ministre du Développement Industriel,
du Commerce, de l'Artisanat et des Petites
et Moyennes Entreprises


Serge Gnaniodem PODA
Chevalier de l'Ordre de l'Etalon
* Burkina Faso * MINISTRE
* COMMERCE * ARTISANAT * PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES